

Le Camp d'été 2010 ...

Le village de Sainte-Pétronille offre des activités organisées de camp de vacances estivales pour les jeunes du primaire depuis plus de 15 ans. Plusieurs conseillères se sont succédées comme responsables : Anne Noël a mis sur pied cette activité en 1993. Elle fut suivie par Brigitte Fiset, Nicole Sénécal et Therry Archambault.

Je me rappelle la piscine gonflable, les arrosoirs pour le rafraîchissement, la piscine de Saint-Pierre, la piscine sur le chemin du Bout-de-l'Île et finalement celle sur le chemin de l'Église.

Durant ces années, la programmation estivale a évolué comme le nombre d'inscriptions. Au début, on cherchait une façon d'occuper les jeunes pour l'été. Maintenant, on s'efforce de développer des aptitudes.

Pour l'été 2010, les conseillères Mireille Morency et Sophie Côté améliorent encore l'offre de services. Sans négliger les sorties éducatives, le camp d'été améliore le volet sportif. En réponse aux commentaires des parents, la philosophie s'oriente maintenant vers le développement de l'intérêt des jeunes vers un sport qui les occupera tout au long de l'adolescence. Des ententes ont donc été conclues avec le Club de tennis Avantage et le Club de Golf Orléans afin de leur offrir un encadrement professionnel.

Nous avons le privilège d'avoir sur notre territoire trois terrains de tennis municipaux et un terrain de golf, profitez-en pour y accompagner vos enfants. La pratique du tennis est gratuite et des tarifs préférentiels sont offerts en fin de journée aux amateurs de golf.

Bonne saison!
Harold Noël, Maire de Sainte-Pétronille

Le Beau Lieu se refait une beauté!

Voici la première édition du nouveau Beau Lieu, version 2010. Un nouvel enrobage certes, mais toujours cette même volonté de vous livrer une information qui vous permet d'être à l'affût de l'actualité de notre village et de son histoire...

Tout a commencé quand nous avons décidé de réduire les coûts d'impression du journal en utilisant un format de papier plus économique. Chemin faisant, nous en avons profité pour lui donner une facture graphique au goût du jour. Le résultat? Un journal plus convivial qui, en certaines occasions, se parera de couleurs pour les occasions spéciales.

Le Beau Lieu a un long passé derrière lui. En fait, il a été créé il y a plus de trente années pour servir d'outil d'information aux citoyens de Sainte-Pétronille. En consultant ses archives, c'est toute l'évolution de notre village qui se révèle à nous. Différentes générations s'y sont exprimées par des articles retraçant des faits et des pans de notre histoire. Après tant d'années d'existence, il fait maintenant partie intégrante de notre patrimoine.

Ce journal, c'est le vôtre et, en tout temps, vous pouvez l'enrichir de vos articles ou de vos idées. Parce qu'un journal, c'est comme la vie : il se construit avec les gens et les événements qui gravitent autour de lui.

Line Bisson
Conseillère responsable du journal

Club de golf Orléans Tarification (jeu printanier)

Abonnement : nouveau membre 840 \$
Abonnement annuel Junior dont les parents ne sont pas membres du Club : 250 \$
Abonnement annuel JUNIOR dont un des parents est membres du Club : 100 \$
Après 14 heures, deux droits de jeu et une voiturette motorisée : 45 \$
Avant 14 heures, 18 trous : 25 \$
Avant 14 heures, 9 trous : 16 \$
Après 14 heures, 9 trous JUNIOR : 10 \$
Junior : 11 à 18 ans
Taxes non incluses dans tous les prix indiqués.
Tél. : 418 828-2269



Ce mois-ci :

Le camp d'été 2010	1
Le Beau Lieu se refait une beauté	1
Club de golf Orléans	1
Bibliothèque La Ressource	2
Avis public	2
Service des incendies	2
PLUMobile	2
Campagne Hydro-Québec	2
Je me souviens	3
Service des loisirs	4
Avis de recherche	4
État des activités financières	5
Demande de permis	6
Le permis de construction	7
Musique de chambre	8
En vrac	8

Marées

Les personnes intéressées à suivre l'horaire des marées à la hauteur de Sainte-Pétronille et du bassin portuaire de Québec peuvent consulter le site Internet de Pêches et Océans Canada Québec à l'adresse suivante:

www.marees.gc.ca/cgi-bin/tide-shc.cgi?queryType=showFrameset&zone=1&language=french®ion=4&stnum=3250

Rotation - Rappel

Depuis le mois de mars, il y a eu rotation de collections à la Bibliothèque. Ce qui signifie de nombreux nouveaux titres en rayons. Ne manquez pas de venir bouquiner pour faire de belles découvertes.

Conférences

Ne manquez pas la prochaine conférence des « Grands voyageurs » qui se tiendra le jeudi 29 avril, à 19 h 30 (et non à 19 heures, comme il a été annoncé précédemment), au Centre communautaire Raoul-Dandurand de Sainte-Pétronille. Gilles Gallichan offrira un tour de France.

Lise Paquet et Gilles Gallichan
Pour l'équipe des bénévoles
de la bibliothèque La Ressource

Suggestions de lecture

Documentaires :

- *Se réconcilier avec la mort*, de Anselm Grün
- *Le grand bluff chinois*, de Thierry Wolton
- *La face cachée des banques*, de Eric Laurent

Romans :

- *Qu'ai-je donc fait*, de Jean D'Ormeson
- *Patrick Senécal*, Hell.com
- *Za*, de Raharimanana
- *Impératrice*, de Shan Sa
- *La Bâtarde d'Istanbul*, de Elif Shafak
- *Une île trop loin*
- *La fureur et l'enchantement*, de Georges-Hébert Germain

AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulée par madame Thérèse J. Huot 176, chemin du Bout-de-l'Île, Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R-7/S-2.

Cette demande a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire d'une superficie de 55,74 mètres carrés. Cette superficie est supérieure à celle autorisée par la réglementation d'urbanisme actuelle d'environ 13,58 mètres carrés.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 3 mai 2010 à 20 heures à la mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille ce 9^e jour d'avril deux mille dix.

Robin Doré, directeur général

Service des incendies Rappel

Il y a quelque temps, votre service des incendies vous a fait parvenir un formulaire à remplir et à retourner à la MRC. Nous avons reçu 204 réponses sur une possibilité de 470, soit 43 %. Si vous n'avez pas répondu, nous vous invitons fortement à le faire. Si vous avez égaré votre formulaire, vous pouvez vous en procurer un au bureau de la municipalité. Aidez votre service d'incendie à vous protéger vous et votre famille en répondant à ce questionnaire.

Merci de votre collaboration!



Plu Mobile Assemblée générale annuelle

Vous êtes cordialement invité à participer à l'assemblée générale de PLUMobile, organisation de déplacements, qui se tiendra le jeudi 22 avril 2010 à 19 h 30 au Centre Gérard-Miotte, 1 rue des Loisirs à l'Ange-Gardien. Pour confirmer votre présence, veuillez communiquer avec madame Johanne Deschênes par téléphone au 418-827-8484 ou au 1-877-824-1433, par télécopieur 418-827-5065 ou par courriel johanne.deschesnes@clcdcb.net. Les usagers qui désirent utiliser le transport pour se rendre à l'Assemblée générale annuelle devront communiquer avec nous avant le vendredi 16 avril à 16 heures.

Campagne Hydro-Québec Suivez le courant collectif

En janvier dernier, nous vous invitons à participer à la campagne du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec. Dans les prochains jours, vous recevrez à nouveau ce questionnaire. Nous réitérons donc notre invitation à ceux qui n'ont pas complété le questionnaire à le remplir d'ici le 18 juillet prochain. Vous pouvez également remplir le questionnaire en visitant le courantcollectif.com et vous recevrez un rapport de recommandations personnalisé. De plus, pour chaque diagnostic rempli en ligne, Hydro-Québec remettra 35 \$ à notre municipalité pour la réalisation d'un projet collectif. En ce qui concerne notre village, cette contribution servirait à défrayer les coûts d'un module de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans (balançoires adaptées, bascules), ce qui rendrait notre parc plus attrayant pour les familles.



**Suivez
le courant
collectif.**

Je me souviens

L'église de Sainte-Pétronille patrimoine historique



Lorsque nous sommes arrivés à Sainte-Pétronille en 1957, les cérémonies religieuses, les rassemblements et les discussions après la messe sur le perron de l'église faisaient partie des incontournables du village. Pour moi, alors âgé de dix ans, trois choses y retinrent mon attention à cette époque.

La première étant monsieur le curé abandonnant sa chasuble après l'évangile et montant revêtu de son aube jusqu'en haut de la chaire pour y prêcher son impressionnant « sermon ». Malheureusement, ce décorum de bois sculpté, duquel le curé nous livrait son sermon, sera enlevé en 1970, de même que la balustrade où l'on s'agenouillait pour communier à genou. Avec cette chaire seront faits des fonts baptismaux qui prendront place à la gauche, et l'autel s'y trouvant alors sera placé au centre afin d'y célébrer la messe face aux fidèles. M. Herménégilde Émond, menuisier de Sainte-Pétronille, travailla à cette restauration demandée par Vatican II. Finalement, au début des années 80, c'est tout l'intérieur de l'église (la nef) que l'on réaménagea, et ce, tel qu'on le retrouve encore aujourd'hui. Je me souviens également qu'il se trouvait, sur le côté nord près du confessionnal arrière, une annexe (petite fournaise à l'huile) et ses tuyaux qui servaient pour les jours froids.

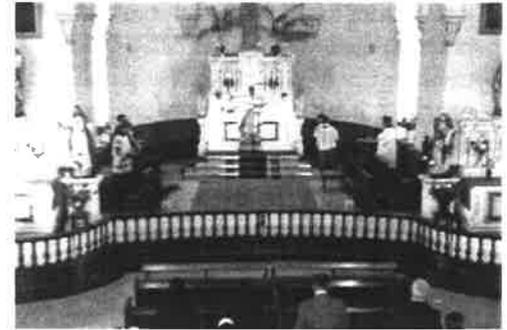
Vous rappelez-vous la rumeur voulant qu'une statue de cire avec cheveux humains, représentant Sainte-Philomène et ayant servi aux dévotions et aux pèlerinages d'antan était cachée sous l'autel de droite. En 1960, mes oncles Victor, prêtre séculier, et Jean-Marie, père oblat, effectuèrent quelques vaines recherches afin de la retrouver. Elle avait disparu! Cette histoire est à suivre, car, selon certains, elle fut enterrée dans le cimetière paroissial par le curé Dumas, donnée à une communauté religieuse ou simplement fondue.

Au cours de toutes ces années, notre église devint pour moi non seulement un lieu de culte, de mariages, de funérailles et de baptêmes, mais aussi une véritable plaque tournante pour les activités sociales et culturelles. Si nous voulions avoir des « nouvelles fraîches », sans pour autant nous joindre à la ligue du vieux poêle chez les épiceries Rousseau ou Blais, nous n'avions qu'à nous attarder à la sortie de la messe sur le perron de l'église. Tradition qui se perpétue quelque peu encore de nos jours.

Je me souviens que plusieurs artistes, dont René Simard, y enregistrèrent leurs disques et même qu'un court-métrage y fut tourné. Ginette Reno y chanta également, un de ces Noël. M. Jean-Louis Rousseau, violoniste de l'orchestre symphonique de Québec, s'y produisit souvent lors de mariages ou de funérailles. La qualité exceptionnelle du son produit entre ses murs fait de cette petite église un lieu très prisé pour que se donne un concert symphonique ou une prestation de chant musical. C'est pour cette raison que « Musique de chambre à Sainte-Pétronille », en collaboration avec Radio-Canada, y enregistrerait encore tout récemment divers concerts retransmis sur les ondes radiophoniques. Ils y ont d'ailleurs élu domicile depuis de nombreuses années et nous gratifient de magnifiques concerts avec des artistes de grand talent. Il y eut aussi les nombreux concerts de Noël, la plupart du temps organisés par M^{me} Hélène St-Cyr, et mettant en vedette la chorale du temps, dirigée par M^{me} Lucie Vézina, à laquelle s'ajoutaient quelques renommés artistes, tels que MM. Paul Hébert, Jean Duberger et M^{me} Renée Hudon.

En 1996, lors de la fête du 24 juin, je me souviens que l'église a été ouverte pour permettre au Chœur de l'Île de donner son concert du soir alors que le soleil avait fait place à la pluie. Cette chorale, qui depuis a changé de directrice musicale, y pratique encore aujourd'hui de façon hebdomadaire. À cette même époque, pour souligner les 125 ans de notre église, la Société Radio Canada choisit d'y produire la messe dominicale retransmise le dimanche matin à la télévision. L'abbé Benoit Boily, alors curé de la paroisse, présidait la cérémonie. C'était le dimanche de l'Ascension du Seigneur, au printemps 1996, et je me souviens que l'on pria alors tous ensemble pour Éric Émond emporté quelques semaines plus tôt dans le tragique incendie de « La Goéliche ».

Je me souviens que pendant de nombreuses années, M. Marius Dubois, artiste peintre renommé, nous gratifia de ses magnifiques crèches, toutes plus belles les unes que les autres. Il ne faut pas s'étonner que, de nos jours, ce sont des églises d'aussi loin que le Texas qui le réclament pour embellir leur patrimoine religieux. De nos jours, nous bénéficions d'une crèche de personnages en bois sculptés par M. Joseph Melançon, paroissien. Ainsi, notre messe de Noël, avec tout son décorum éblouissant, sa musique et sa célébration vivante, demeure encore un rassemblement prisé pour les fidèles qui arrivent de partout pour y retrouver, dans la paix, la beauté et l'harmonie, ce petit enfant Jésus qui naît dans la nuit. Ce lieu de rencontre fait donc partie de l'héritage spirituel que nous essayons de transmettre d'une génération à l'autre.



Notre église est un monument qui fait partie de notre patrimoine religieux, culturel et social. Nous nous devons de la préserver et de contribuer à sa mise en valeur et à sa vie. Bien des moyens sont à notre portée. Certains se sentiront davantage interpellés et accepteront de mettre « la main à la pelle, au balai, au pinceau ou au marteau... » pour en assurer l'entretien, d'autres s'engageront à rendre les célébrations pleines de sens et de vie. Pour la majorité des gens, la façon la plus efficace de contribuer sera de payer la dîme annuelle et d'assurer ainsi la pérennité des revenus. Ainsi, ce lieu saint demeurera intact pour l'éternité, ou presque !

Je termine en vous confiant le secret suivant : lorsque le soir vous vous trouvez à Lévis, Québec ou Beauport et que vous regardez sur la pointe de l'île, ce petit point lumineux que vous apercevez au-dessus de tout, c'est le clocher illuminé de votre petite église qui guide votre retour.

Yves-André Beaulé

La fête des voisins

La fête des voisins aura lieu le 5 juin 2010 sur les terrains municipaux. Nous vous invitons à apporter votre pique-nique et vos chaises d'extérieur. Le comité des loisirs fournira la musique, l'animation et les hot-dog. Plusieurs activités seront au programme dont un tournoi de tennis en double (les inscriptions se feront le jour même de 12 h à 13 h). Les parties débuteront vers 13 h 30. Ce sera assurément une belle fête familiale, nous espérons vous voir en grand nombre.

Cours de Tennis

Amateurs de sports de raquettes, ce message est pour vous! Cette année encore, des cours de tennis pour adultes seront offerts. Marcel Tremblay de l'entreprise Objectif Forme reviendra nous enseigner les multiples techniques de ce merveilleux sport. La formule est la même que par le passé, soit 4 cours de 1 heure 30 minutes en groupe, le lundi soir.

Début des cours : lundi 24 mai

Coûts

35 \$ pour les résidents de Sainte-Pétronille
45 \$ pour les non-résidents

Horaire

18 h 30 à 20 h 00 - débutants (1 groupe)
20 h 00 à 21 h 30 - initiés (1 groupe)

Maximum : 8 élèves par groupe

Inscription

Samedi 8 mai de 10 h à 11 h 30 au centre communautaire Raoul Dandurand

Accès gratuit aux terrains de tennis

Cette année, nous avons décidé d'offrir à l'ensemble des citoyens de Sainte-Pétronille la possibilité d'utiliser les terrains de tennis **gratuitement**. Il va sans dire que nous comptons sur votre civisme afin que l'expérience soit un succès. Cette décision fut prise afin d'inciter le plus possible la population à utiliser nos infrastructures sportives. Nos terrains sont beaux et le tennis est un sport merveilleux. À vous de le découvrir. Ainsi, certaines règles s'appliqueront :

La période de jeu est limitée à 1 heure (début de l'heure). Par contre, s'il n'y a personne qui attend, vous pourrez continuer

votre partie. Sinon, vous devrez céder votre terrain.

Les autres règles seront affichées sous peu à la porte des terrains de tennis.

Heures d'ouverture : 9 h à 22 h

Pendant les sept semaines du camp de jour, les trois terrains seront réservés une partie de la journée aux jeunes. Les jeunes du camp de jour auront également droit à des leçons de tennis! De plus, deux terrains seront réservés pour les cours de groupe du lundi soir en mai et juin.

S'il y a des joueurs intéressés, nous pouvons former une miniligue amicale. Faites-le nous savoir lors de l'inscription aux cours ou par courriel à :

loisirssainte-petronille@gmail.com

Sophie Côté, conseillère

Avis de recherche

L'été dernier, nous avons offert notre aide à la nouvelle équipe du Foyer de Charité (anciennement Domaine Porteous) pour l'entretien et la restauration des jardins du domaine. Des contacts et des entretiens avec l'École d'horticulture de Charlesbourg ont été faits pour s'assurer de son aide et, depuis la fin de l'été dernier, de nombreux projets sont en cours. Ces projets s'échelonneront sur 10 ans.

Ce n'est un secret pour personne de constater que les jardins ont été négligés, dévastés, pillés même et ont besoin d'être retravaillés et regarnis. Lors de vos travaux horticoles du printemps, si vous ne savez que faire de vos subdivisions de vivaces, n'hésitez pas à nous en faire don, nous saurons quoi en faire. Ainsi, vous pourrez à votre façon contribuer à la sauvegarde de ce joyau du patrimoine de Sainte-Pétronille.

Aussi, nous vous invitons à venir y jeter un coup d'œil de temps à autre, les jardins étant accessibles à tous pour une randonnée pédestre. De plus, si le cœur vous en dit, venez nous donner un « coup de main » alors que la température sera propice. Merci de votre générosité. Pour plus d'information : 418 828-0960

Yves-André Beaulé
pour le Foyer de Charité

Étudiant(e)s recherché(e)s au camp de jour

La municipalité est à la recherche d'étudiant(e)s pour combler les postes de moniteurs(trices)

Exigences	Tâches et responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé(e) de 16 ans et plus - Posséder une expérience de travail auprès des jeunes - Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative - Aimer travailler en équipe - Avoir de la disponibilité pour suivre une formation - Être sportif, créatif, patient et disponible - Les cours de RCR et provenant de l'unité régionale de loisir et de sport de Québec sont un atout 	<ul style="list-style-type: none"> - Anime et encadre son groupe d'enfants - Assure la surveillance de son groupe en tout temps - Collabore avec le coordonnateur à la programmation hebdomadaire et à l'organisation des activités - Fait une planification des activités journalières - Fournit un rapport d'expérience à la fin de la saison

Conditions de travail : 40 heures / semaine

Vous devez faire parvenir votre C.V. à l'adresse ci-dessous, en indiquant pour quel poste vous voulez poser votre candidature. Veuillez également inclure une courte lettre de présentation expliquant les raisons pour lesquelles vous postulez pour ce travail.

Service des loisirs Village de Sainte-Pétronille
3, rue de l'Église Sainte-Pétronille G0A 4C0

État des activités financières
Exercice terminé
le 31 décembre 2009

	2009		2008
	Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus			
Taxes	832 600	839 705	794 102
Paiements tenant lieu de taxes	17 629	18 020	17 276
Transferts	10 000	26 455	12 556
Services rendus	27 300	29 326	26 865
Imposition de droits	35 600	55 550	39 262
Amendes et pénalités	1 500	5 387	3 182
Intérêts	7 500	7 584	11 907
Autres revenus	18 000		33 817
	950 129	982 027	938 967
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	306 310	331 114	299 502
Sécurité publique	233 100	223 704	249 561
Transport	171 125	165 153	162 559
Hygiène du milieu	91 200	89 013	84 993
Aménagement, urbanisme et développement	13 145	14 561	10 726
Loisirs et culture	119 070	91 637	92 097
Frais de financement	50		
Amortissement des immobilisations	80 513	80 513	
	1 014 513	995 695	899 438
Surplus (déficit) de l'exercice	(64 384)	(13 668)	39 529
Amortissement des immobilisations	80 513	80 513	
Affectations			
Activités d'investissement	(46 000)	(56 928)	(10 482)
Surplus (déficit) accumulé non affecté	29 871		
Surplus accumulé affecté		29 871	41 659
	(16 129)	(27 057)	31 177
	64 384	53 456	31 177
Surplus de l'exercice à des fins budgétaires	0	39 788	70 706

Aide-mémoire, documents à soumettre pour les demandes de permis et de certificats d'autorisations

Type de projet	Liste des documents obligatoires
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal (résidentiel, commercial...)	<ul style="list-style-type: none"> - Plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre - Plans et élévations du bâtiment projeté, à l'échelle, préparés par un professionnel - Une coupe-type détaillée des murs et du toit - Des précisions sur le choix et les couleurs des matériaux et des types d'ouverture - Documents relatifs aux installations septiques (si nécessaires) - Formulaire relatif à un puits d'alimentation en eau potable (si nécessaire) - Documents relatifs à la CPTAQ, formulaire, déclaration ou autorisation (si nécessaires)
Construction ou agrandissement d'un bâtiment secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Plan-projet d'implantation à l'échelle - Localisation des installations septiques sur le terrain (si applicable) - Plans et élévations du bâtiment projeté, à l'échelle, de qualité professionnelle - Des précisions sur le choix et les couleurs des matériaux et des types d'ouverture
Rénovation d'un bâtiment ou agrandissement mineur	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et élévations du bâtiment projeté, à l'échelle, de qualité professionnelle, et plan d'implantation à l'échelle pour toute modification à la structure du bâtiment - Description détaillée des travaux - Des précisions sur le choix et les couleurs des matériaux et des types d'ouverture - Des photos du bâtiment (si utile à la compréhension du projet)
Démolition d'un bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Les raisons qui motivent la démolition du bâtiment - La manière dont le bâtiment sera démolie et le lieu de disposition des matériaux - L'usage projeté du site après la démolition - Un relevé photographique du bâtiment
Déplacement d'un bâtiment sur le même terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour le déplacement d'un bâtiment principal - Plan-projet d'implantation à l'échelle pour un bâtiment secondaire - Description détaillée du bâtiment (usage, hauteurs, dimensions, matériaux...) - Relevé photographique du bâtiment - Plans et élévations du bâtiment après déplacement, à l'échelle, de qualité professionnelle - Informations relatives aux installations septiques (si applicables)
Installation d'une enseigne	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan précisant la localisation de l'enseigne - Un plan ou croquis détaillé de l'enseigne, à l'échelle, précisant les dimensions générales (panneau et structure), les matériaux du support et du panneau d'enseigne, ainsi que l'aspect formel et typographique (logo, texte, couleurs...)
Changement d'usage	<ul style="list-style-type: none"> - Usage actuel du bâtiment - Description de l'usage projeté du bâtiment - Plan de l'aménagement intérieur projeté du bâtiment - Documents relatifs à la CPTAQ : formulaire, déclaration ou autorisation (si nécessaires) - Informations relatives aux installations septiques (si applicable)
Projet d'aménagement extérieur (clôture, mur de soutènement, haie, remblai et excavation)	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans complets illustrant les aménagements proposés et précisant la localisation, les dimensions, les matériaux, le type et l'aspect formel des éléments paysagers. - Dans le cas d'un projet de plantations (arbres, haies...) ou d'équipements paysagers (gazebo, pergola...), un plan détaillé du terrain illustrant la localisation des aménagements et des équipements paysagers - Pour les remblais, indiquer également le but visé par les travaux
Installation d'une piscine	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de localisation à l'échelle - Une description détaillée du modèle et des dimensions de la piscine - Un plan indiquant le modèle, les matériaux et la localisation des installations attenantes à la piscine (plate-forme, terrasse, clôture, système de filtration...)
Installation septique	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de localisation du système indiquant les distances à respecter et le niveau d'implantation de chaque composante du système - Le nombre de chambres à coucher de la résidence ou, dans le cas d'un autre bâtiment, le débit total quotidien - Une étude de caractérisation du terrain naturel réalisée par un membre d'un ordre professionnel (notamment un ingénieur)

Puits (ouvrage de captage des eaux souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire prévu à cette fin dûment complété - Un plan de localisation à l'échelle démontrant la localisation du puits, le bâtiment qui sera desservi, les limites de la propriété, les installations septiques dans un rayon de 30 mètres autour du puits projeté
Coupe forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'aménagement forestier - Une prescription sylvicole du site de coupe
Travaux dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans complets et coupes illustrant les aménagements proposés et précisant la localisation, les dimensions et les matériaux ainsi qu'un relevé photographique du site - Un certificat de localisation indiquant la ligne des hautes eaux
Renouvellement de permis	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des travaux qu'ils restent à faire sur le bâtiment

N.B. : Les documents doivent être déposés en trois (3) copies

Le permis de construction

Le permis de construction est un document important assurant que vous vous conformez aux règlements municipaux et que vous respectez les normes et exigences des différents gouvernements, dont le Ministère de la culture et des communications. L'Île d'Orléans est un « **arrondissement historique** » et la *Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4)* oblige tous les citoyens à obtenir l'autorisation du Ministère avant de commencer leurs travaux. Une fois obtenu, il est important d'afficher visiblement le permis de construction de la municipalité pour la durée des travaux.

Le Comité Consultatif de l'Urbanisme de la municipalité est formé de citoyens et d'élus. Il a pour mission de faire des recommandations au conseil municipal à propos de la gestion des permis et des demandes de dérogation mineure. **Une dérogation mineure** est une mesure d'exception qui assouplit certaines dispositions à la réglementation évitant de sérieux préjudices au demandeur. Sa portée se limite aux règlements administratifs ou de construction.

Une démarche en trois étapes :

Consulter l'administration, le responsable de l'Urbanisme de la municipalité ou un inspecteur de la MRC

N'hésitez pas à vous informer auprès de votre municipalité ou du bureau de la MRC pour mieux connaître les règlements, normes et exigences municipales et gouvernementales à respecter relativement à votre projet. Il est à noter que les réglementations municipales varient d'une municipalité à l'autre. Vous pourrez obtenir aussi plus d'informations concernant la procédure de traitement des demandes de permis et les documents à joindre avec votre demande selon la nature des travaux projetés.

Préparer des plans complets à l'échelle

Il est important de soumettre à votre municipalité des plans complets illustrant clairement l'ensemble de votre projet. Vous devez faire préparer des plans détaillés, à l'échelle, par un professionnel (arpenteur, technicien en architecture ou architecte). Ces plans détaillés vous seront utiles non seulement pour visualiser et mieux comprendre toutes les facettes de votre projet avant sa réalisation, mais également pour obtenir des soumissions auprès des entrepreneurs. Les plans détaillés soumis à votre municipalité doivent permettre aux inspecteurs municipaux et à l'architecte de la MRC de bien comprendre votre projet et d'évaluer sa conformité aux règlements d'urbanisme et aux diverses normes et exigences gouvernementales : marges de recul, superficie et hauteur maximales, types d'ouvertures et de matériaux de revêtement, intégration au contexte environnant, etc.

Compléter votre demande de permis au bureau municipal

Il est obligatoire de compléter une demande de permis au bureau de votre municipalité avant de débiter vos travaux. Vous devez soumettre tous les documents pertinents à votre projet lors de la demande de permis : acte de propriété, plan du lot ou certificat de localisation, plan d'implantation sur le terrain, plans complets et détaillés du projet, type d'installations septiques, puits, etc.

Vous trouverez également plusieurs informations concernant la réglementation sur le site internet de la MRC dans la section normes et règlements d'urbanisme : http://mrcio.qc.ca/_fr/index.php

Tous ces efforts sont nécessaires afin de préserver et même d'améliorer notre environnement.

Bon projet !!!

Musique de chambre à Sainte-Pétronille

Mercredi 30 juin Ensemble Magellan

Olivier Thouin, violon
Rémi Pelletier, alto
Yegor Dyachkov, violoncelle
Jean Saulnier, piano

Au programme : Von Dohnányi,
Honneger, Martinů et Schumann.



*Musique de chambre
à Sainte-Pétronille*

Jeudi 5 août Wonny Song

Wonny Song, piano

Au programme : Bach, Chopin,
Mendelssohn, Schumann-Liszt,
Debussy et Gershwin.

Jeudi 12 août Karina Gauvin

Karina Gauvin, soprano
Michael McMahon, piano

Au programme : Scarlatti, Vivaldi, Chaus-
son, Bizet, Ravel et Weill.

Jeudi 19 août Pascale Giguère et Mariane Patenaude

Pascale Giguère, violon
Mariane Patenaude, piano

Au programme : Beethoven, Messiaen et
Franck.

Tous les concerts sont présentés à
20 h 30 à l'église de Sainte-Pétronille. Le
prix d'un billet est de 30 \$ par concert. Le
prix d'un billet pour étudiant est de 15 \$
(sur présentation d'une carte d'étudiant).
Abonnement au prix de 150 \$ (six con-
certs + un laissez-passer pour un concert
de votre choix)

Information et réservation :
418 828-1410 ; 418 643-8131

EN VRAC...

GROSSES VIDANGES

La collecte des encombrants résidentiels
aura lieu le 19 mai.

N'est pas un encombrant résidentiel :
Les carrosseries d'automobile, le bois ser-
vant à la construction, la tôle et la broche,
les machineries agricoles et les carcasses
de motoneige. Les poubelles de 100 litres
et plus ne sont pas acceptées

Mais alors, qu'est-ce qu'un encombrant
résidentiel ?

Articles volumineux ou pesants de façon
non limitative, tels les meubles, les articles
de ménage, les appareils électriques, les
fournaies, les sommiers et matelas, les
lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis
ou tout autre objet non recyclable ne pou-
vant être reçu lors de la collecte régulière.

SENS UNIQUE

Veillez noter que le sens unique de la rue
Gagnon vers la rue Laflamme a été installé
pour la durée de la saison estivale.

ABRIS TEMPORAIRES

Il ne reste que quelques jours pour enlever
les abris temporaires installés pour l'hiver.
La date limite est le 1^{er} mai.

CHIENS

Nous tenons à vous rappeler que vos
chiens doivent se trouver à l'intérieur de
votre terrain ou être tenus en laisse à l'ex-
térieur de celui-ci. De plus, nous vous de-
mandons de ramasser les besoins de vo-
tre chien, notamment aux abords des ca-
siers postaux.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
18 h 00 à 21 h 00
Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00

3, chemin de l'Église
Sainte-Pétronille
GOA 4C0

Tél. : 418-828-2270
Fax : 418-828-1364
Courriel :
ste-petronille@qc.aira.com



Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le 3 mai 2010.

Équipe de rédaction
- Line Bisson, conseillère responsable
- Robin Doré, directeur général
- Harold Noël, maire

Collaborateurs :
- Gilles Gallichan
- Yves-André Beaulé
- Lise Paquet

Infographie : Patricia Couture (patriciacouture@videotron.ca)